

Associés

Pascal BEJON
Thierry CANAL
Nicolas FRITSCH
Charles-Alexandre GIAUX
Cécile GRILLET
Vy Guyen HAU
David HUMBERT
Pierre JARROSSAY
Régis LACROIX
Marie-Christine MEHENNI
Michel PARDON
Florian PERENCHIO
Adrien REGIS
François SEGUIN
Hervé THOUVENEL
Nicolas TOTAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Membre indépendant
des groupements



BKR
INTERNATIONALS

Membre indépendant de
l'association technique



THEATRE DU PELICAN
La Cour des Trois Coquins
12 Rue Agrippa d'Aubigné
63000 CLERMONT FERRAND
N° Siret : 311 381 602 00037

SFC AUDIT

18 avenue Félix Faure
69007 Lyon
Tel. 04 78 17 17 17

8 rue d'Athènes
75009 Paris
Tel. 01 53 32 29 00
Fax 01 53 32 29 09

info@groupesfc.fr

RCS LYON 820 866 895 - N° de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 05 820 866 895 - S.A.R.L au capital de 12 278 €

THEATRE DU PELICAN

La Cour des Trois Coquins
12 rue Agrippa d'Aubigné
63000 CLERMONT FERRAND

N° Siret : 311 381 602 00037

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'association THEATRE DU PELICAN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association THEATRE DU PELICAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport annuel du Conseil d'Administration ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

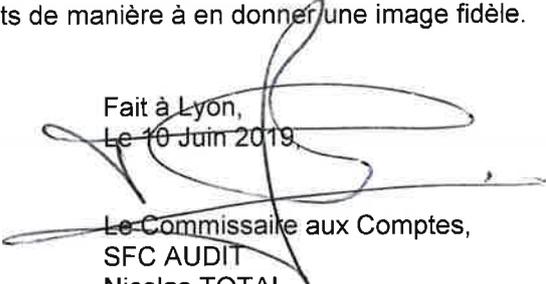
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 10 Juin 2019,


Le Commissaire aux Comptes,
SFC AUDIT
Nicolas TOTAL



Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	723	723		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	612	612		18
	Autres immobilisations corporelles	12 385	11 524	861	546
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	22		22	22	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	13 743	12 860	883	586
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	590		590	150
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 951		1 951	1 730
	Autres créances	135 856		135 856	10 215
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	14 488		14 488	39 498	
DISPONIBILITES	157 165		157 165	92 651	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 551		1 551	1 469
	TOTAL (II)	311 601		311 601	145 712
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	325 344	12 860	312 484	146 298
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	25 754	25 754
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	48 839	64 309
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(2 031)	(15 470)
	Total des fonds propres	72 563	74 594
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	72 563	74 594	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement	56 191	30 000	
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés	56 191	30 000	
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	45		
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 027	7 672	
Dettes fiscales et sociales	23 698	33 845	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	111 961	187	
Produits constatés d'avance	40 000		
Total des dettes	183 730	41 705	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	312 484	146 298	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 030 57)	(15 469,92)	
(1) Dont à moins d'un an	183 730	41 705	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	45		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		207
	Prestations de services	25 352	18 909
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	243 642	179 587
	Dons		
	Cotisations	125	100
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	16	3
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	5 622	3 827
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	274 758	202 633
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		143
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	55 166	71 171
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 225	3 171
	Rémunération du personnel	138 241	133 017
	Charges sociales	53 446	51 820
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	431	309
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	962	1 071
	Total des charges d'exploitation	251 471	260 702
		1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	23 286
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	874	980
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		2
	2 - RESULTAT FINANCIER	874	978
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	24 160	(57 090)
Produits financiers	Produits exceptionnels		408
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		408
	Impôts sur les sociétés		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	30 000	71 212	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	56 191	30 000	
	TOTAL DES PRODUITS	305 632	275 233
	TOTAL DES CHARGES	307 662	290 703
	EXCEDENT ou DEFICIT	(2 031)	(15 470)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	50 970	39 800
	Bénévolat		
	Prestations en nature	50 970	39 800
	Dons en nature		
	CHARGES	50 970	39 800
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	50 970	39 800
Personnel bénévole			

Préambule

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.
Il a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le bilan de l'exercice présente un total de **312 484** euros.

Les produits d'exploitation de l'exercice s'élève à **274 758** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 305 632 euros et un total de charges de 307 662 euros, dégagant ainsi un **résultat de -2 030,57** euros.

Projet Associatif

Le THEATRE DU PELICAN a pour objet la diffusion de produits culturels et notamment la création, l'édition, la mise en scène, la mise en image, la mise en onde ou la diffusion par tout moyen, de productions culturelles. Entre dans l'objet de l'association, l'aide fournie à tout autre groupement dont l'activité, dans l'un quelconque de ses aspects, rejoint le but de la présente association.

Faits significatifs de l'exercice

L'Association est leader d'un projet européen, en partenariat avec d'autres compagnies théâtrales, d'une durée de 24 mois ayant débuté en septembre 2018, et financé par des fonds européens. La subvention est versée en totalité à l'Association qui la reverse à ses partenaires selon une répartition contractuelle et sur justification des dépenses.

Le Théâtre du Pélican porteur du projet en est également garant.

Seule la quote-part de subvention attribuée à l'Association est comptabilisée en produits, le reste est comptabilisé au passif dans le compte « 466100 Subventions à reverser ».

Le traitement de la quote-part attribuée au Théâtre du pélican suit celui des autres subventions, notamment en matière de traitement des fonds dédiés.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règlements de l'ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, version consolidée au 31 décembre 2018, du CRCC n° 99.01 du 16 février 1999 relatif aux modalités des comptes annuels des associations, et selon les conventions générales et les principes comptables suivants :

- image fidèle,
- comparabilité,
- continuité de l'activité,
- régularité,
- sincérité,
- importance relative,
- et prudence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :



ACTIFS IMMOBILISES NON FINANCIERS :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les actifs immobilisés sont décomposés à leur entrée lorsque cette décomposition est possible et significative.

Les méthodes d'amortissement de l'actif immobilisé ont été déterminées conformément aux règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2004-06 applicables depuis le 1^{er} janvier 2005.

Ainsi, les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique. L'amortissement dégressif éventuel est comptabilisé au poste « amortissements dérogatoires ».

A titre de complément d'information, la valeur résiduelle des biens n'a pas été prise en compte, l'hypothèse retenue étant l'utilisation du bien jusqu'à sa fin de vie.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

ACTIFS FINANCIERS

La valeur brute des immobilisations financières est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité évalués à la date de clôture.

SUBVENTIONS - FONDS DEDIES

Les subventions octroyées par les financeurs sont toujours prises en compte dès la signature de la convention les liant, pour autant que les conditions d'octroi ne soient pas assorties de conditions suspensives ou résolutoires conditionnant leur versement.

A noter qu'en 2018, a été signée avec la ville de Clermont-Ferrand la convention d'objectifs pour 2019 octroyant à l'Association une subvention de fonctionnement de 40 000 euros. Comptabilisée selon les principes décrits ci-avant, la ressource a été traitée en "produits constatés d'avance" pour sa totalité.

Ansi que le préconise le règlement 99.01 du CRC, les ressources octroyées au titre de l'exercice qui peuvent ne pas avoir été entièrement consommées à la clôture sont traitées en « Fonds Dédiés » : leur report sur un exercice ultérieur s'effectue par inscription au passif du bilan de l'association au compte « 194 Fonds Dédiés » du montant non utilisé.

Cette comptabilisation est équilibrée par une écriture impactant le compte de résultat « 689 Engagements à réaliser ».

Leur reprise partielle ou totale sur l'exercice suivant, en fonction de leur utilisation dans le cadre du projet financé, est comptabilisé au compte « 789 Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs ».



Informations concernant les contributions volontaires en nature :

Mise à disposition à titre gratuit de locaux (résidence administrative et salles de spectacle) et de matériels par la Ville de Clermont-Ferrand (évaluation transmise) : 50 970 euros

Les contributions volontaires en nature, pour lesquelles l'Association dispose d'une évaluation précise, sont portées au pied du compte de résultat.

Autres informations complémentaires à caractère fiscal

Nous vous rappelons que, en conséquence de l'instruction du 16 février 1999 sur la fiscalité des associations, le THEATRE DU PELICAN est soumis aux impôts commerciaux depuis le 1er janvier 2000. Néanmoins, certaines des subventions perçues ne sont pas assujetties à la TVA.

L'Association bénéficie d'un crédit d'impôt Compétitivité et Emploi de 6 035 euros comptabilisé en diminution des charges de personnel au compte 649100, qui a permis de soutenir l'emploi de personnels permanents ou intermittents.



Immobilisations

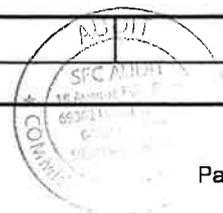
	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	723				723
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	723				723
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	612				612
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	11 657		728		12 385
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 269		728		12 998	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	22				22
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22				22	
TOTAL	13 014		728		13 743	



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	723			723
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	723			723
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	595	18		612
Autres Instal. agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	11 110	414		11 524
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 705	431		12 137
TOTAL	12 428	431		12 860

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 			
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 951	1 951	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéficies	6 493	6 493	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 536	2 536	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	126 500	126 500	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	327	327	
Charges constatées d'avances	1 551	1 551		
TOTAL DES CREANCES		139 358	139 358	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	45	45		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 027	8 027		
	Personnel et comptes rattachés	9 173	9 173		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 200	14 200		
	Impôts sur les bénéficies				
	Taxes sur la valeur ajoutée	325	325		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	111 961	111 961			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	96 191	96 191			
TOTAL DES DETTES		239 921	239 921		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Produits à recevoir

		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		24 182
Autres créances		24 182
Prod. à rec. - subven. d'exploit.	24 000	
Divers, prod. à recevoir	182	

Charges à payer

31/12/2018

Total des Charges à payer		21 088
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré		45
Intérêts courus à payer	45	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 094
Fourn. fact. non parvenues	7 094	
Dettes fiscales et sociales		11 853
Personnel congés à payer	5 373	
Personnel charges à payer	3 800	
Org.soc.charges/congés à payer	1 815	
Org.sociaux charges à payer	865	
Autres dettes		2 096
Divers charges à payer	2 096	



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 551
Services extérieurs		637	
Autres services extérieurs		914	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 551

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			96 191
Fonds dédiés au 31.12.2018		56 191	
Subvention Ville Clermont Convention d'objectifs 2019		40 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			96 191

Voir en complément le suivi des Fonds dédiés en pages suivantes

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	30 000	30 000	56 191	56 191
TOTAL	30 000	30 000	56 191	56 191

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réa sur nouvelles re affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subv. Etat-CGET Philosophie 1	10 000	10 000		
Subv. Conseil Départemental Philosophie 1	10 000	10 000		
Subv. Ville Clermont Philosophie 1	10 000	10 000		
Subvention Europe Creative ID : Babylon			46 191	46 191
Subv. Ville Clermont Philosophie 2			10 000	10 000
Totalisation	30 000	30 000	56 191	56 191



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	25 754			25 754
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	64 309		15 470	48 839
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(15 470)	(2 031)	(15 470)	(2 031)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	74 594	(2 031)		72 563

